

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Avril 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 janvier 2015. De janvier 2015 au 30 avril 2019, au moins 526 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

0. INTRODUCTION..... 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS.....5

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....6

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES7

I.3. DES PERSONNES TORTUREES.....7

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT8

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE8

I.6.VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....9

II. FAITS SECURITAIRES..... 9

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 10

WEBOGRAPHIE.....12

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DESC : *Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

EAC : *East African Community*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel d'avril 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 156 à 159.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 39 personnes ont été tuées dont 12 cadavres retrouvés, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues, 34 torturées, 64 arrêtées arbitrairement et 7 victimes de VBG.

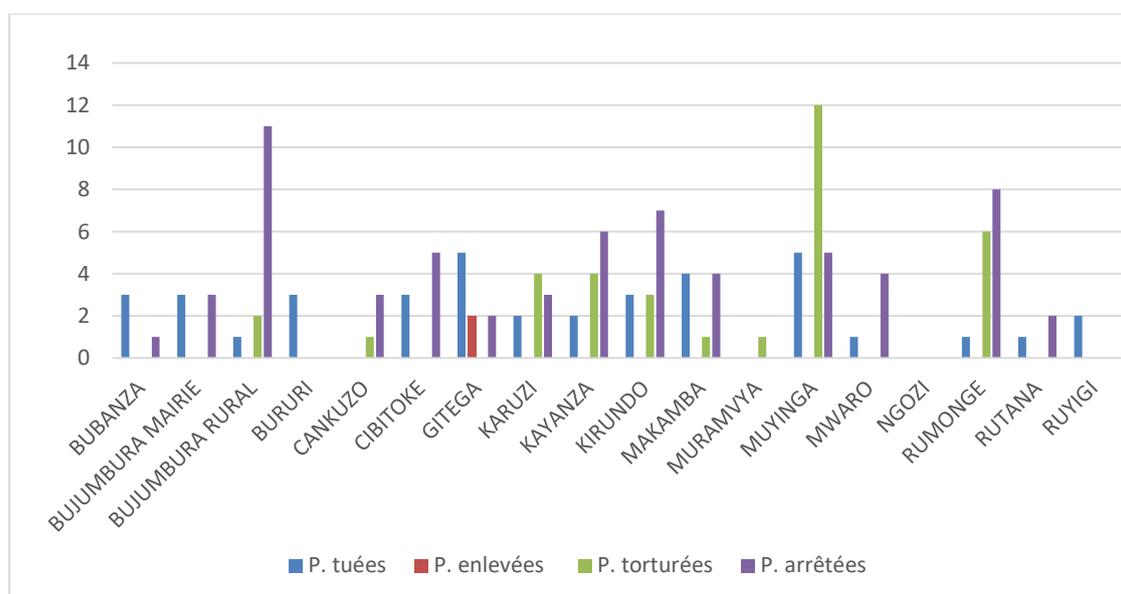
Parmi les victimes enregistrées figurent 8 femmes tuées, 4 mineurs tués, 3 femmes torturées, 3 femmes et 2 mineurs arrêtés.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des explosions de grenades et des actes d'intimidations ont été rapportés dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois d'avril 2019



Dans ce rapport du mois d'avril 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 39 cas. Ainsi, les provinces de Gitega et Muyinga viennent en tête avec 5 cas chacune, suivie de Makamba avec 4 cas, Bubanza, Bujumbura Mairie, Bururi, Cibitoke et Kirundo avec 3 cas chacune.

Les victimes d'enlèvement et/ou de disparition forcée relevées sont au nombre de 2 dans la province de Gitega et parmi elles, il y a une réapparue.

Sur un total de 34 cas de torture relevés au cours du mois d'avril 2019, la province de Muyinga vient en tête avec 12 cas, suivie de celle de Rumonge avec 6 cas, de Karuzi et de Kayanza avec 4 cas chacune.

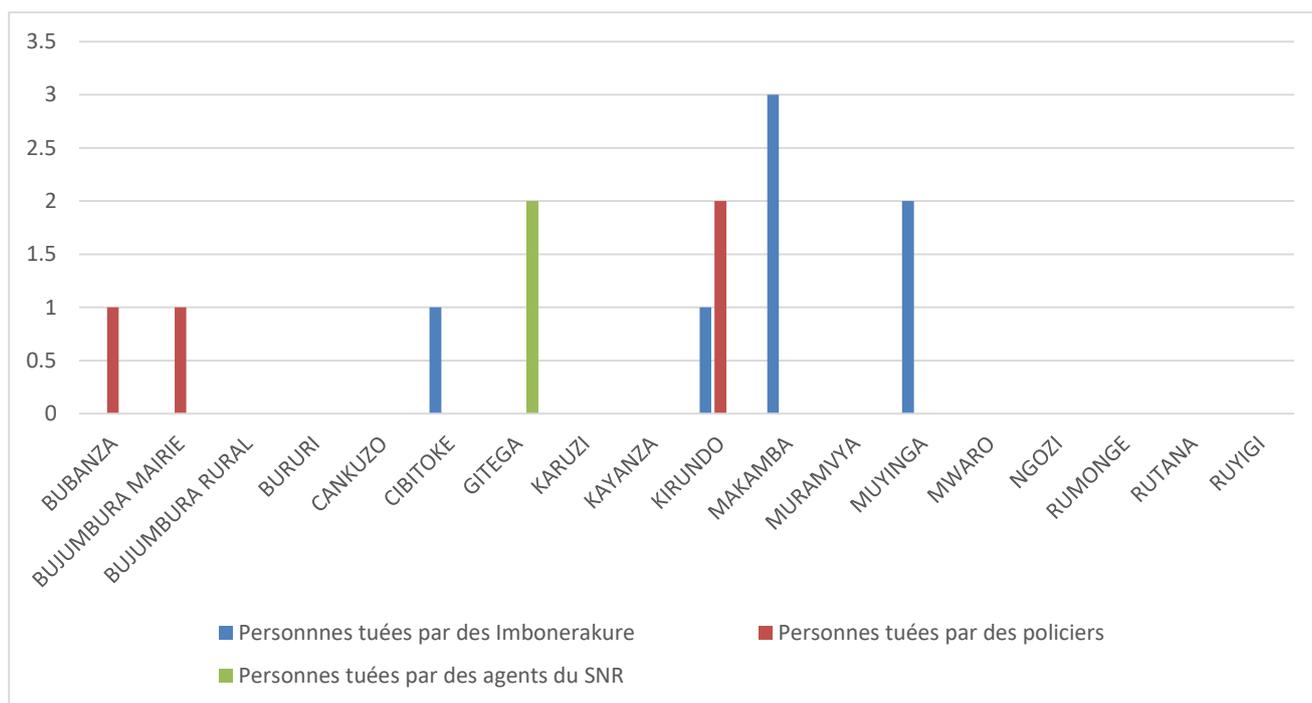
La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en province de Bujumbura rural avec 11 cas sur 64 cas relevés, suivie de Rumonge avec 8 cas, de Kirundo avec 7 cas, de Kayanza avec 6 cas, de Cibitoke et de Muyinga avec 5 cas chacune.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Figure II : Graphique illustrant des personnes tuées par des agents des institutions étatiques

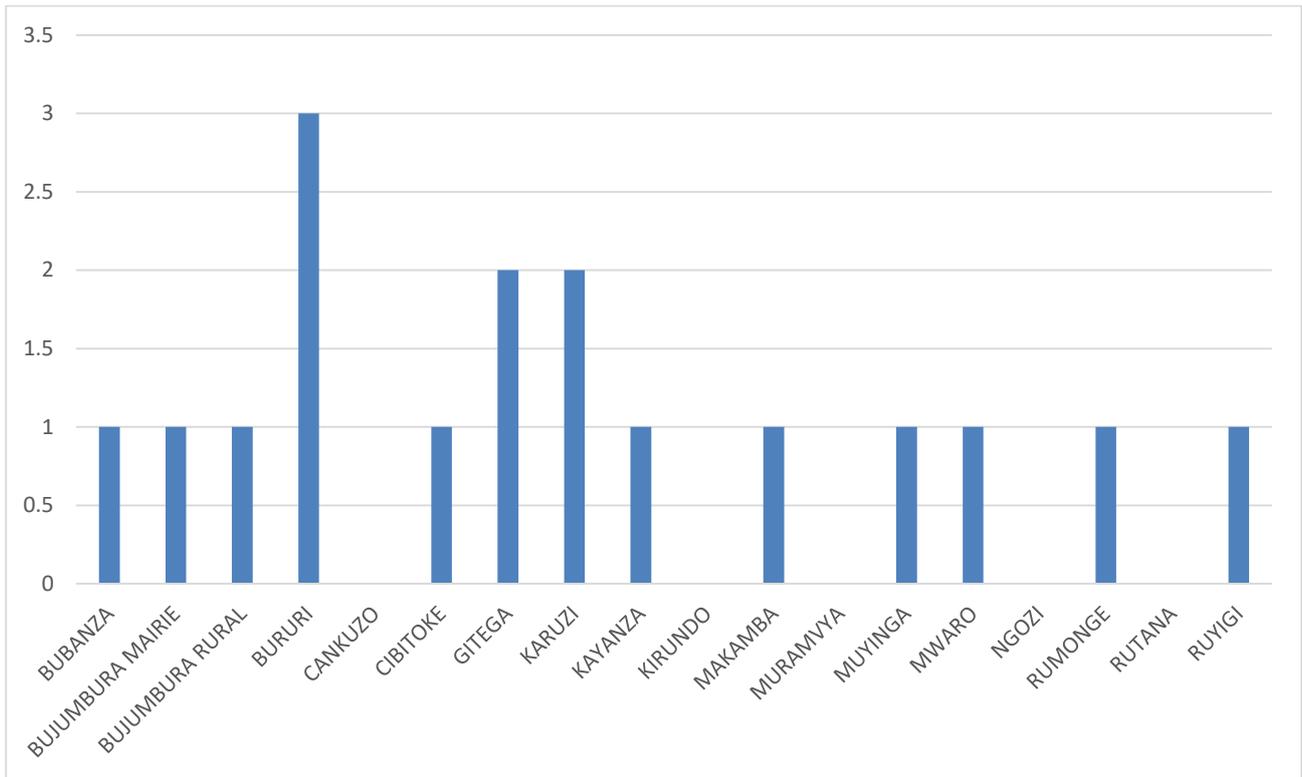


Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 13 cas de personnes tuées par des agents des institutions étatiques dont 7 cas par des membres de la milice Imbonerakure, 4 cas par des policiers et 2 cas par des agents du SNR.

Les provinces de Kirundo et Makamba viennent en tête avec 3 cas chacune, suivie de Gitega et Muyinga avec 2 cas chacune.

1.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

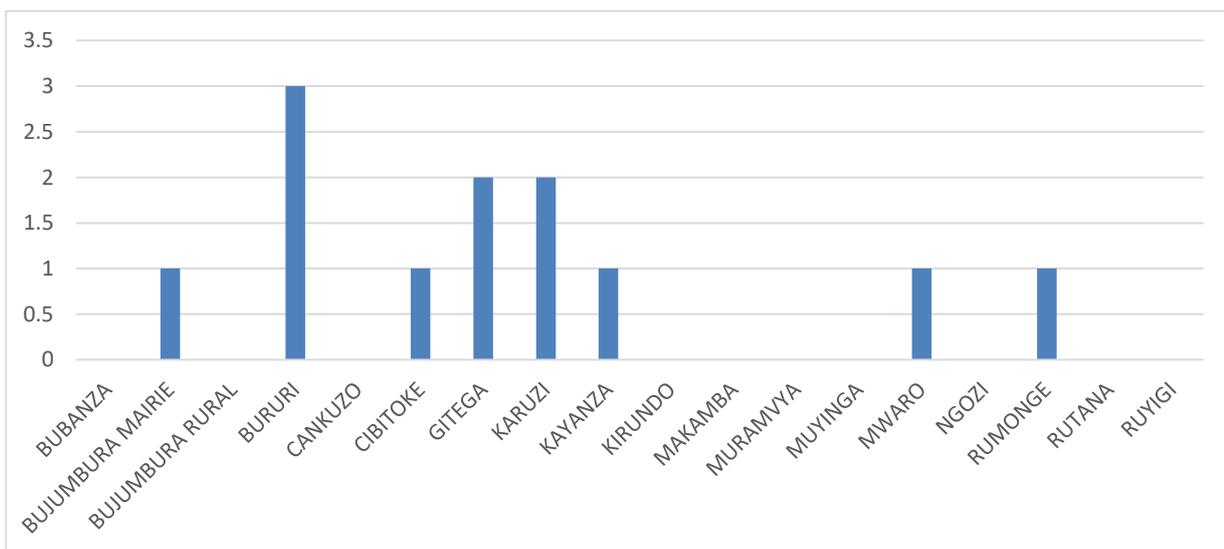
Figure III : Personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois d’avril 2019, dix-sept cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus frappées par ces violations sont celles de Bururi avec 3 cas suivie de Gitega et Karuzi avec 2 cas chacune.

Figure IV : Cadavres retrouvés



Comme la figure ci-haut l'illustre, au cours du mois d'avril 2019, la Ligue Iteka a relevé 12 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Bururi avec 3 cas, suivie de Gitega et Karuzi avec 2 cas chacune.

La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu'elles ont été tuées.

Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

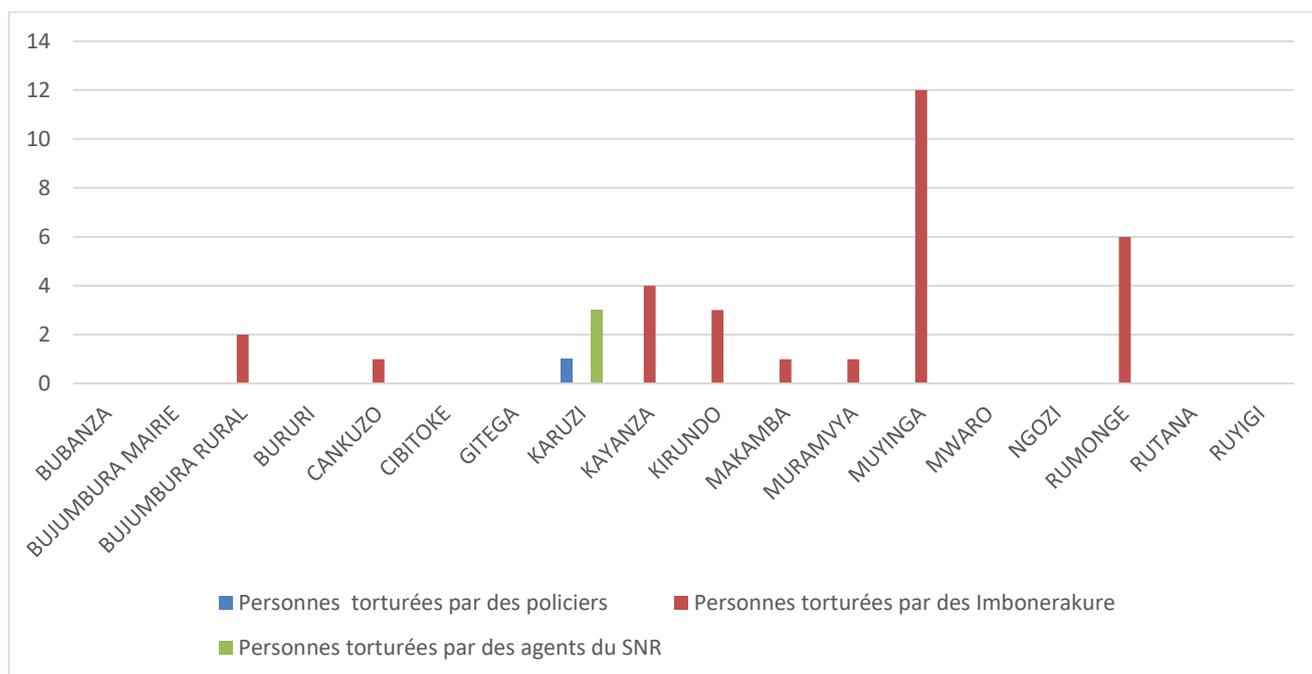
1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours du mois d'avril 2019, la Ligue Iteka a relevé 2 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues. Les présumés auteurs sont des agents du SNR et des policiers avec 1 cas chacun et tous ces cas ont été relevés en province de Gitega.

Cependant, parmi ces personnes enlevées et/ou portées disparues, une d'entre elles est réapparue.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Figure V : Graphique des personnes torturées



Au cours du mois d'avril 2019, trente-quatre cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka dont 3 femmes.

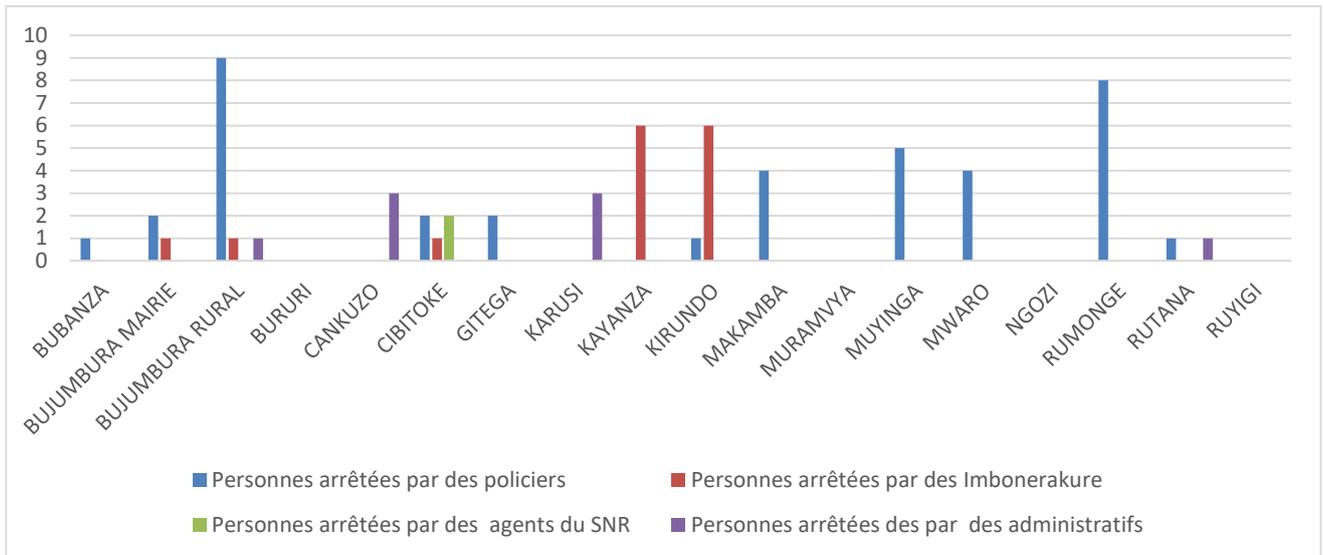
La province de Muyinga vient en tête avec 12 cas, suivie des provinces de Rumonge avec 6 cas, de Karuzi et Kayanza avec 4 cas chacune.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique CNL avec 24 cas.

Sur 34 cas observés, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 30 cas, des agents du SNR avec 3 cas et des policiers avec 1 cas.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure VI: Graphique des personnes arrêtées



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois d’avril 2019, la Ligue Iteka a enregistré 64 cas d’arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 39 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 15 cas, des agents de l’administration avec 8 cas et des agents du SNR avec 2 cas.

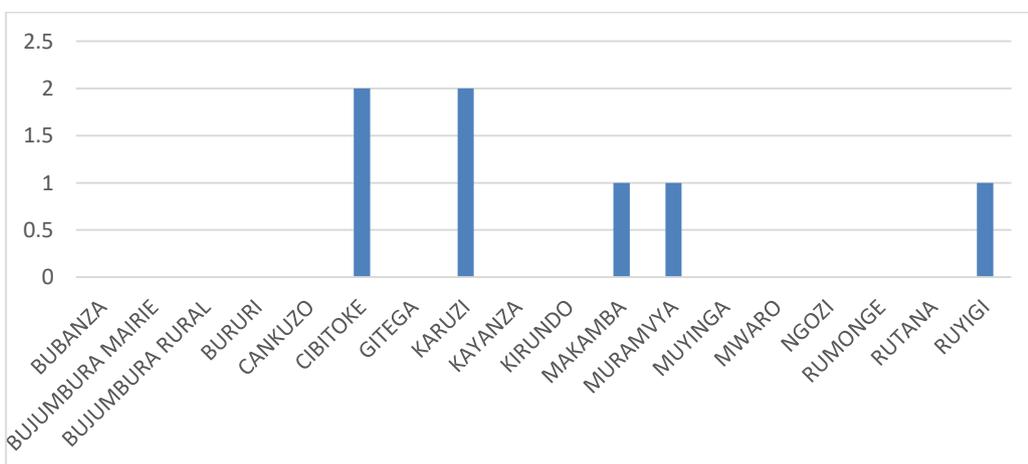
La province de Bujumbura rural vient en tête avec 11 cas d’arrestations arbitraires, suivie des provinces de Rumonge avec 8 cas, Kirundo avec 7 cas et Kayanza avec 6 cas.

Sur 64 victimes d’arrestations arbitraires, 34 personnes sont des membres des partis politiques dont 31 victimes sont des membres du parti CNL. Parmi ces 64 victimes, il y avait également 3 femmes et 2 mineurs.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 7 cas de violences basées sur le genre. Les victimes des VBG ont été répertoriées dans les provinces de Cibitoke et Karuzi avec 2 cas chacune tandis que Makamba, Muramvya et Ruyigi ont enregistré 1 cas chacune, comme l’illustre la figure ci-après.

Fig VII : Figure des Violences basées sur le genre



I.6. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a observé deux cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels dans les provinces de Karuzi et Makamba.

En effet, un membre du parti MSD et un ex-FAB ont été interdits par des administratifs à la base d'exercer leurs activités économiques pour des raisons politiques.

II. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois d'avril 2019, la Ligue Iteka a relevé 9 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires dont 2 victimes par règlement de compte.

La Ligue Iteka a identifié 7 cas de personnes blessées dont 3 cas par explosion de grenades et 1 cas de blessé par balle d'un policier ainsi que 3 autres blessés à la machette.

La Ligue Iteka a répertorié dans certaines provinces des actes d'intimidation orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs ainsi que des cadres du parti CNDD-FDD à l'encontre des membres des partis politiques d'opposition en général et des membres du parti CNL en particulier.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidation ont été aussi observés.

Des cas de violations des DESC ont été également relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;

- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

E) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

F) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

G) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

WEBOGRAPHIE

Bulletin 156 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-156.pdf>

Bulletin 157 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-157.pdf>

Bulletin 158 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-158.pdf>

Bulletin 159 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/04/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-159.pdf>